Docusign Envelope ID: 15590968-7F99-4D36-AC6C-8B4FA38D1F89

ABDC

Société Civile Immobilière
Capital social : 500,00 €uros
Siège social : 20 Rue Pierre Fontaine, 75009 PARIS
Société en cours de formation

(La « **Société** »)

DESIGNATION DES PREMIERS GERANTS

LES SOUSSIGNÉS,

1. Monsieur Benoit, Marie, Joseph, Eric DE BIGAULT DE CAZANOVE,
Né le 21 juillet 1989 à VERSAILLES (78),
De nationalité française,
Demeurant 53 Avenue Gambetta, 93170 BAGNOLET,
Célibataire n'ayant pas conclu de PACS,

2. Monsieur Arnaud, Marie, Joseph, Michel DE BIGAULT DE CAZANOVE,
Né le 24 mai 1986 à VERSAILLES (78),
De nationalité française,
Demeurant 20 Rue Pierre Fontaine, 75009 PARIS,
Célibataire n'ayant pas conclu de PACS,

Se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de la Société, **au Siège Social,** pour désigner d'un commun accord les premiers Gérants de la Société, conformément aux dispositions des statuts de ladite Société.

A CET EFFET, ILS ONT CONVENU CE QUI SUIT :

I - NOMINATION DES PREMIERS GERANTS

Les soussignés nomment en qualité de Gérants de la Société, **SANS LIMITATION DE DUREE** :

Monsieur Benoit, Marie, Joseph, Eric DE BIGAULT DE CAZANOVE,
Né le 21 juillet 1989 à VERSAILLES (78),
De nationalité française,
Demeurant 53 Avenue Gambetta, 93170 BAGNOLET,
Célibataire n'ayant pas conclu de PACS,

ET,

Monsieur Arnaud, Marie, Joseph, Michel DE BIGAULT DE CAZANOVE,
Né le 24 mai 1986 à VERSAILLES (78),
De nationalité française,
Demeurant 20 Rue Pierre Fontaine, 75009 PARIS,
Célibataire n'ayant pas conclu de PACS

Docusign Envelope ID: 15590968-7F99-4D36-AC6C-8B4FA38D1F89

L'entrée en fonction ne sera effective qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

La Gérance déclare accepter les fonctions de Gérant qui viennent de leur être confiées.

Ils affirment n'être frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat.

II - POUVOIR DE LA GERANCE

La Gérance exerce leurs fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au Titre IV des statuts « **GERANCE** ».

III - REMUNERATION DE LA GERANCE

En rémunération de leurs fonctions, la Gérance aura droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine délibération des associés.

Ils auront droit, en outre, au remboursement de leurs frais de représentation et de déplacement, sur présentation de justificatifs.

IV - POUVOIR À L'EFFET D'ACCOMPLIR LES FORMALITÉS

Les associés soussignés, donnent tous pouvoirs à **Monsieur Arnaud DE BIGAULT DE CAZANOVE** et **Monsieur Benoit DE BIGAULT DE CAZANOVE** à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi pour parvenir à l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Fait à PARIS (75), le 29 août 2025,
En autant d'exemplaire que requis par la Loi.

ASSOCIE

Monsieur Arnaud DE BIGAULT DE CAZANOVE

DocuSigned by:
Arnaud de Cazanove
9A64E093F2474BB...

ASSOCIE

Monsieur Benoit DE BIGAULT DE CAZANOVE

DocuSigned by:
Benoit De Cazanove
5A48261159CB48F...